

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES AU TITRE DE 2023

ORGANISMES	NOM, PRENOM du Président, ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	Montant 2022	Montant 2023
Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes du Gers	BAYLAC Michel - 14, place du Maréchal Lannes - 32000 AUCH	1447,20	1 457,64
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	DUPRONT Didier - 4, Place du Maréchal Lannes - BP 80 002 - 32000 AUCH	4811,90	4 916,35
Territoire BIO Engagé	GERBERE Daniel - InterBio Occitanie - 2, avenue Daniel Brisebois - 31322 CASTANET-TOLOSAN	337,73	328,00
Association Ciné 32	BOUFFARTIGUE Alain - Allée des Arts - 32000 AUCH	12679,00	13 566,00
Association Départementale pour le Développement des Arts (ADDA 32)	Nathalie BARROUILLET- Hôtel du Département - BP 20569 - 32022 AUCH CEDEX 9	918,00	1 214,70
Association des Conservateurs et Personnels Scientifiques des Musées d'Occitanie	TRARIEUX Pascal - Musée Ingres - 19, rue de l'Hôtel de Ville - 82000 MONTAUBAN	500,00	525,00
Fédération Festivals, Carnavals et Fêtes d'Occitanie Catalogne (ex FOFEMIP)	AT Bernard - UDCF du Tam - 7, Boulevard Paul Bodin - 81000 ALBI	109,00	109,00
Mission Locale pour l'Emploi du Gers	ROZIS LEBRETON Hélène - 7, rue Arago - 32000 AUCH	4027,00	4 049,00
Francais du Gers	MARSOL Bertrand - Chemin de la Réthourie - 32000 AUCH	680,00	700,00
UNICEF Midi Pyrénées - Délégation du Gers	AVEZAC Isabelle - 12, rue de la Somme - 32000 AUCH	200,00	200,00
Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)	BEAUTE Thibaut - Bâtiment Condorcet - Télédoc 311 - 6, rue Louise Weiss - 75703 PARIS Cedex 13	225,00	225,00
Cittaslow France	BEAUDRAN Pierre Mairie - 1 Place Royale - 40240 LABASTIDE D'ARMAGNAC	375,00	750,00
Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL 32)	ROZIS-LE BRETON Hélène - 81, Route de Pessan - 32022 AUCH CEDEX 9	918,00	1 012,25
Association Nationale des Maires de Communes Thermales	AUDAN Paul - 71 ter, rue Froidevaux - 75014 Paris	612,43	787,15
Association Thermale et Climatique Gersoise	AUGRE Jean-Michel - Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs - 3, Boulevard Roquetaure - BP 106 - 32000 AUCH	700,00	700,00
Fédération Thermale d'Occitanie	DALERY Guillaume - Conseil Régional d'Occitanie - 22, Bd du Maréchal Juin - 31400 TOULOUSE	500,00	750,00
Association Club T.G.V Gare d'Agen	Club T.G.V Gare d'Agen - Porte de la Gascogne - 8 rue André Chénier - 47000 AGEN	250,00	250,00
Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	ROZIS-LE BRETON Hélène - 93, Route de Pessan - 32000 AUCH	1000,00	1 000,00

COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES AU TITRE DE 2023

Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG)	DUPUY Jean-Guy - 6, Place de l'Ancien Foirail - BP 362 - 32008 AUCH Cedex	280,00	280,00
Fondation du Patrimoine	LEROY Anne-Marie - Déléguée Régionale Midi-Pyrénées - 11, Bd des Récollets - 31078 TOULOUSE CEDEX 4	230,00	500,00
Association de Coopération Interrégionale des Chemins de St Jacques de Compostelle	PALLACIN John - 4, rue Clémence Isaure - 31000 TOULOUSE	350,00	350,00
Sites et Cités remarquables de France - L'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et Sites patrimoniaux	MALVY Martin - Musée d'Aquitaine - 20, Cours Pasteur - 33000 BORDEAUX	315,00	345,00
Fédération Française des Stations Vertes de Vacances	ACKER Daniel - BP 71698 - 21016 DIJON CEDEX	1410,00	1 440,00
Les Plus Beaux Détours de France (PBDF)	MARITON Hervé -45, boulevard Richard Wallace - 92800 PUTEAUX	3700,00	3 800,00
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (Anciennement Assoc. Nationale des Maires des Stations Classées et Communes Touristiques)	ANETT, 47 Quai d'Orsay - 75007 PARIS	0,00	0,00
TOTAL		36 575,26	39 255,09

Vu pour être annexé à la délibération
en date du **27 MARS 2023**



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

AVENANT N° 3
à la CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
POUR LA PLATEFORME NUMERIQUE DU RÉSEAU DES MUSÉES
D'OCCITANIE

ENTRE LES SOUS-SIGNÉS :

La commune de Lectoure pour le Musée Archéologique Eugène Camoreyt, Place du Général de Gaulle, 32700 Lectoure

Représentée par Monsieur Xavier Ballenghien, Maire de Lectoure

Désignée ci-après « **la commune de Lectoure pour le Musée Archéologique Eugène Camoreyt** »,

D'UNE PART,

ET

Occitanie Musées - Association des Conservateurs et Personnels Scientifiques des Musées d'Occitanie, dont le siège est situé au Musée Ingres, 19, rue de l'Hôtel de Ville, 82000 Montauban, dont le n° Siret est le 420 011 686 00011

Représentée par son Président, dûment habilité à signer la présente convention,

.....
Désignée ci-après « **l'Association Occitanie Musées** » ou « **l'Association** »,

D'AUTRE PART.

Désignées ci-après ensemble « **les Parties** ».

VU les statuts de l'Association Occitanie Musées,

VU la convention initiale signée pour cinq années entre les Parties,

IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

L'Association Occitanie Musées poursuit la gestion et l'administration de la plateforme numérique musees-occitanie.fr qui fédère plus de 130 musées dans les 13 départements d'Occitanie. Depuis 2010, cette plateforme apporte une meilleure visibilité et lisibilité au patrimoine muséographique régional, à la conservation, à la recherche, aux expositions et actions pédagogiques et culturelles des institutions muséales.

Totalement refondue en 2021, la plateforme numérique est en constante évolution. Plus attractive et ergonomique, elle offre de nouveaux services collaboratifs et accessibles à tous les professionnels des musées :

- l'open data des données agenda : permet la mise en compatibilité des données, évite la double saisie grâce au moissonnage et offre ainsi une diffusion élargie des agendas
- la traduction en anglais : donne une audience internationale aux musées et à leurs collections
- le moteur de recherche des collections : favorise le développement de la recherche et des partenariats entre musées, à l'image des grandes bases de données nationales
- l'espace professionnel : outil collaboratif et participatif d'échanges de bonnes pratiques accessible à tous les professionnels des musées
- la rubrique emploi : relais pour la diffusion des offres des collectivités territoriales

La plateforme du réseau des musées poursuit ainsi les objectifs suivants :

- favoriser la connaissance du patrimoine muséographique d'Occitanie auprès des publics (grand public, scolaires, élus, chercheurs, journalistes...)
- promouvoir les musées et valoriser leurs collections et leur politique scientifique et culturelle,
- encourager la découverte croisée entre musées (routes inter-musées, galeries thématiques...)
- favoriser la numérisation régulière des collections des musées (campagnes photo, accompagnement à la mise en ligne)
- créer un réseau actif, porteur de collaborations entre les musées (espace professionnel avec forum de discussions et espace de partage de documents)
- mettre en lumière les métiers des musées et diffuser les offres d'emplois du secteur

L'Association Occitanie Musées anime également le réseau des professionnels des musées à travers la programmation de formations avec le CNFPT en Occitanie et l'organisation de journées professionnelles pour débattre de sujets d'actualité.

Toutes ces actions ont pour objectifs de :

- développer la cohésion du réseau muséal de la région Occitanie et fédérer ses professionnels
- confirmer le rôle des musées en tant que pôles culturels structurants du territoire.

Ceci contribue à améliorer l'image cohérente et positive des collectivités propriétaires des collections dans le secteur de la gestion patrimoniale.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de l'avenant

Il a été convenu que les modifications sont apportées au seul article 7 qui traite des conditions financières. Les autres articles de la convention restent inchangés.

ARTICLE 2 : Modifications des modalités financières

L'article 7 de la convention initiale portant sur les « MODALITES FINANCIERES DU PROJET » est modifié comme suit :

a - La commune de Lectoure pour le Musée Archéologique Eugène Camoreyt s'engage à verser à l'Association Occitanie Musées une participation à la mise en réseau des musées sur musees-occitanie.fr sous la forme d'une cotisation annuelle d'un montant fixée par l'Association, à régler au cours du 1er trimestre de l'année. Pour l'heure, le musée relève de la catégorie des membres bienfaiteurs. Ce rattachement à cette catégorie peut faire l'objet d'une modification décidée en Assemblée, sans que cela nécessite de conclure un nouvel avenant.

b - Jusqu'au 31 décembre 2022 :

- la cotisation annuelle fixée par musée était de 200 € par an pour les musées n'ayant pas de programmation d'événements (ex : expositions temporaires),
- de 500 € par an pour les musées qui développaient un programme y compris celui des services des publics.

c - A compter du 1 janvier 2023 :

Pour tenir compte des nouveaux services proposés par la plateforme numérique, la cotisation annuelle par musée est revalorisée.

L'augmentation de la cotisation est directement liée à la fréquentation du musée :

Fréquentation du musée (entrées payantes + gratuites)	Augmentation du tarif
moins de 5000	+ 25 €
5001 à 10000	+ 35 €
10001 à 30000	+ 45 €
30001 à 50000	+ 50 €
50001 à 75000	+ 60 €
75001 à 100000	+ 70 €
100001 et plus	+ 100 €

d - L'année de référence retenue pour la fréquentation du musée est 2019, dernière année pleine, sans restriction sanitaire et fermeture de musées liées à la Covid-19, et pour laquelle Occitanie Musées disposent de statistiques.

- En cas de musée actuellement ouvert, mais fermé en 2019, une autre année de référence pourra être choisie.
- En cas de musée actuellement fermé mais ouvert en 2019, l'augmentation se fait au montant minimum, soit 25€.
- Le montant de la cotisation de chaque musée pourra être réévalué en cas d'évolution de la fréquentation du musée, à la demande du musée ou à l'initiative d'Occitanie Musées.

La grille tarifaire peut être réactualisée lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'Association et, si elle est modifiée, fait l'objet d'un avenant à la convention.

Fait à Montauban, le (date) en trois exemplaires originaux, le 1er pour le représentant légal du Musée signataire de la présente convention, le 2ème pour le conservateur ou responsable du musée et le 3ème pour l'Association Occitanie Musées.

L'Association Occitanie Musées

Représentée par
Président de l'Association

**La commune de Lectoure pour le Musée
Archéologique Eugène Camoreyt**

Représentée par **Monsieur Xavier
Ballenghien, Maire de Lectoure**

